



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/C.II/MEM.1/1  
11 novembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**

**Commission de l'investissement, des entreprises  
et du développement**

Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques  
de développement des entreprises et le renforcement  
des capacités pour la science, la technologie et l'innovation

Genève, 20-22 janvier 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Politiques de développement des entreprises et renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation.
4. Adoption du rapport de la réunion.

**II. ANNOTATIONS**

**Point 1. Élection du Bureau**

1. Il est recommandé aux participants d'élire un président et un vice-président/rapporteur.

**Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion est reproduit dans la section I plus haut. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

*Documentation*

TD/B/C.II/MEM.1/1 Ordre du jour provisoire annoté

**Point 3. Politiques de développement des entreprises et renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation**

3. La première session de la réunion d'experts pluriannuelle est organisée en application de la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième réunion directive, le 10 juillet 2008. Conformément à cette décision, la réunion d'experts doit examiner quatre séries de questions interdépendantes concernant le développement des entreprises et la science, la technologie et l'innovation. À sa première session, elle examinera les principaux éléments identifiés pour la mise en œuvre d'une politique de développement de l'entrepreneuriat: sensibiliser à l'entrepreneuriat en tant que possibilité de carrière; concevoir des mécanismes pour susciter et valoriser des vocations à l'entrepreneuriat; soutenir ceux qui prennent le risque de créer une entreprise ou de se lancer dans l'exploitation commerciale de connaissances; et aider ceux qui cherchent à assurer la croissance de leur entreprise en leur facilitant l'accès aux ressources nécessaires. Les participants mettront en avant trois grandes approches permettant d'encourager l'entrepreneuriat dans la phase de démarrage: infrastructures pour le développement de l'entrepreneuriat (parcs industriels, groupements d'entreprises, guichets uniques); promotion d'une collaboration universités-entreprises-pouvoirs publics; et accès aux ressources financières, principal obstacle dans les pays en développement.

4. Un autre groupe de questions concerne les options dont disposent les pays en développement pour renforcer leurs capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, une attention particulière étant accordée à la mise en place d'un environnement propice à un accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises, afin de contribuer à la création des emplois et des revenus nécessaires pour réduire la pauvreté et promouvoir la croissance économique. La réunion d'experts devrait aider à déterminer les éléments fondamentaux de mesures d'intervention dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation qui ont un impact plus direct sur la pauvreté, en particulier pour ce qui est de la capacité des individus vivant dans la pauvreté de bénéficier de la science, de la technologie et de l'innovation. Parmi les multiples dimensions de la question, trois aspects en particulier pourraient être examinés par les experts, à savoir: les moyens d'améliorer la connaissance et la compréhension des incidences sur la pauvreté de la conception et de la mise en œuvre de politiques et d'institutions en matière de science, de technologie et d'innovation, y compris pour ce qui est de l'innovation et de la modernisation technologique; l'identification des meilleures pratiques et de l'expérience acquise en matière de promotion de la modernisation technologique des entreprises et du développement d'entreprises s'appuyant sur la technologie pour soutenir la lutte contre la pauvreté; et le renforcement du cadre réglementaire de la science, de la technologie et de l'innovation pour faciliter l'accès des pauvres aux bénéfices de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment grâce à la promotion de régimes ou de systèmes de libre accès.

5. Les résultats de la réunion permettront d'établir une liste de bonnes pratiques et d'éléments fondamentaux de politiques de développement de l'entrepreneuriat et de politiques de la science, de la technologie et de l'innovation pouvant conduire à la mise en place d'un environnement propice à un accroissement de la compétitivité et de la productivité des entreprises des pays en

développement, à la promotion de la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Cette liste aidera les gouvernements à évaluer leurs propres politiques en la matière, dans le souci d'une conception et d'une mise en œuvre plus efficaces. Elle permettra également de déterminer des moyens efficaces de soutenir l'innovation et la modernisation technologique au sein des petites et moyennes entreprises et parmi la classe d'entrepreneurs.

6. Pour faciliter les discussions, le secrétariat de la CNUCED a établi deux notes thématiques. La réunion d'experts s'inspirera également des enseignements tirés des projets d'assistance technique de la CNUCED dans le domaine. En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves notes sur le sujet, qui seront distribuées à la réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/MEM.1/2 Éléments fondamentaux d'une politique de développement de l'entrepreneuriat

TD/B/C.II/MEM.1/3 Contribution du renforcement des capacités à des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation favorisant la lutte contre la pauvreté

#### **Point 4. Adoption du rapport de la réunion**

7. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement à sa prochaine session. La réunion d'experts voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

#### **Contributions des experts**

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces notes devraient être communiquées au secrétariat de la CNUCED avant la réunion. Elles s'inspireront de l'expérience nationale et de l'expérience du secteur privé et seront mises à la disposition des participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Ces documents doivent être communiqués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 à: M. Victor Konde, Service du développement des entreprises, Division de l'investissement et des entreprises, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse), télécopieur: +41 22 917 0122; courriel: [Victor.konde@unctad.org](mailto:Victor.konde@unctad.org), avec copie à: M. Angel Gonzalez-Sanz, Service de la science, de la technologie et des TIC, Division de la technologie et de la logistique, télécopieur: +41 22 917 0052; courriel: [angel.gonzalez-sanz@unctad.org](mailto:angel.gonzalez-sanz@unctad.org).

-----